

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 112-2014
Type d'intervention: Postulat
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.RRGR.607

Déposée le: 02.06.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Hügli (Biel/Bienne, PS) (porte-parole)

Cosignataires: 25

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 05.06.2014

N° d'ACE: 1442/2014 du 3 décembre 2014
Direction: Direction des finances
Classification: –
Proposition du Conseil-exécutif: **Rejet**



Revenus supplémentaires pour le canton de Berne

Le Conseil-exécutif est chargé d'étudier dans un rapport quelles mesures lucratives (nouvelles ou non) prendre à court et à moyen terme pour qu'à l'avenir le canton de Berne jouisse d'un service public fort offrant de bonnes prestations et de bonnes conditions de travail et de salaire.

Développement

Ces dernières années, de nombreuses baisses d'impôt unilatérales, dernièrement avec l'impôt sur les mutations, ont privé le canton de Berne de millions de francs de revenus. On a ensuite affaibli le service public en supprimant des prestations publiques et en négligeant d'améliorer les conditions de travail et de salaire du personnel cantonal. La réduction des services publics a touché en particulier les personnes aux revenus modestes et faibles, qui n'ont guère pu profiter des baisses d'impôt.

Pour pouvoir offrir à l'avenir de bonnes prestations publiques et de bonnes conditions de travail et de salaire à tous et toutes, le canton de Berne doit améliorer ses revenus. Il doit mettre en œuvre à court et à moyen terme des mesures permettant d'augmenter les revenus et le cas échéant d'en générer de nouveaux.

Motivation de l'urgence:

Après la baisse de l'impôt sur les mutations, il faut impérativement prendre des mesures applicables rapidement (à partir de 2015) pour augmenter les revenus du canton de Berne.

Réponse du Conseil-exécutif

Malgré un environnement financier et économique difficile (crise financière et économique, faiblesse voire inexistence de la redistribution aux cantons des bénéfices de la Banque nationale suisse, charges supplémentaires résultant de décisions au niveau fédéral, etc.), le Conseil-exécutif a réussi, ces dernières années, à obtenir pour chaque exercice – sauf 2012 – un résultat excédentaire au compte de fonctionnement et à éviter un accroissement de la dette. L'an dernier, le risque de déficit structurel a même pu être écarté grâce aux mesures parfois radicales de l'Examen des offres et des structures (EOS 2014), qui ont permis de stabiliser les finances bernoises. Deux mesures de l'EOS 2014 concernant les revenus contribuent aussi grandement à l'amélioration des perspectives financières: l'abrogation du forfait global pour les frais professionnels (CHF 41 mio de revenus supplémentaires à partir de 2014) et le plafonnement prévu de la déduction des frais de déplacement à 3000 francs (CHF 54 mio de revenus supplémentaires à partir de 2016). Il en va de même d'autres mesures prises du côté des revenus dans des programmes d'allégement antérieurs comme par exemple l'augmentation des taxes d'études, la hausse des émoluments de rappel concernant les déclarations d'impôts ou encore l'examen de l'ordonnance sur les émoluments (OEemo) effectué dans le cadre du programme d'allégement de 2012.

Avec les résultats du budget 2015 et du plan intégré mission-financement 2016 à 2018, le Conseil-exécutif a poursuivi cette année la stabilisation des finances. Ainsi tous les exercices du budget 2015 et du plan intégré mission-financement 2016 à 2018 dégagent-ils des excédents - parfois significatifs - au compte de fonctionnement. Le solde de financement est en outre positif en 2015 et en 2016. Malgré les difficultés financières, l'adoption en 2013 de la révision de la LSE et de la LPers a permis d'améliorer sur le moyen et le long terme la progression salariale annuelle du personnel cantonal et des enseignants.

Le Conseil-exécutif a souligné à plusieurs reprises ces dernières semaines que l'équilibre des finances cantonales bernoises reste fragile. A preuve les insuffisances de financement prévues au plan intégré mission-financement 2016 à 2018 pour 2017 et 2018 et les nombreux risques de politique financière (réforme III de l'imposition des entreprises, incertitudes quant au versement annuel des bénéfices de la Banque nationale suisse, augmentations des charges dans les domaines des personnes âgées et des personnes handicapées, de la santé, dans le secteur social, etc.).

Vu la relative stabilité générale de la situation financière, le Conseil-exécutif considère que ce que l'auteur du postulat demande, à savoir qu'à l'avenir le canton de Berne jouisse d'un service public fort offrant de bonnes prestations et de bonnes conditions de travail et de salaire, est en fait réalisé. Il considère qu'il n'est à l'heure actuelle pas urgent d'examiner des mesures supplémentaires devant être prises à court et à moyen terme pour augmenter les revenus et de présenter un rapport à ce sujet. Le Conseil-exécutif propose par conséquent le rejet du présent postulat.

Au Grand Conseil